

Le comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) :

Ce qu'il est et pourquoi il est important

Qu'est-ce que c'est

Le CIPR est un comité du conseil scolaire. Il se réunit pour déterminer si un.e élève doit être identifié.e en tant qu'élève ayant des besoins particuliers (c'est-à-dire ayant des besoins d'apprentissage supplémentaires) d'après les catégories établies par le ministère de l'Éducation. Si l'élève est identifié.e, le comité décide du placement qui répondra le mieux à ses besoins.



Comité

Le comité est composé d'au moins trois membres, dont un.e directeur.trice ou un.e agent.e de supervision.



Identification

L'élève répond-il ou elle aux critères permettant de l'identifier comme ayant une anomalie?
Dans l'affirmative, quelle anomalie?



Placement

Le comité décide du placement à proposer pour l'élève, soit dans une classe ordinaire, avec un appui direct ou indirect, soit dans une classe pour élèves à besoins particuliers.



Révision

Chaque année, le comité examine si l'identification et le placement sont toujours appropriés. C'est l'occasion de revoir les mesures de soutien en éducation spécialisée dont bénéficie l'élève.

Afin d'identifier les élèves nécessitant de l'appui supplémentaire pour combler leurs besoins d'apprentissage, la Loi sur l'éducation énumère cinq catégories d'anomalies :

1. anomalies de comportement
2. anomalies de communication
3. anomalies d'ordre intellectuel
4. anomalies d'ordre physique
5. anomalies multiples

Pourquoi il est important

- La réunion du CIPR est une occasion cruciale de participer à l'éducation de votre enfant. Vous pouvez communiquer des informations aux membres du comité qui décident du placement et de l'appui, leur faire part de vos préférences et leur poser des questions.
- Ce processus protège le droit de votre enfant à une éducation et à un appui, en mettant l'accent sur ses besoins d'apprentissage particuliers.
- Les décisions du CIPR sont juridiquement contraignantes, et il existe un processus d'appel.



Chaque conseil scolaire est différent! Visitez le site Web, lisez le Guide de l'éducation pour l'enfance en difficulté et parlez à l'équipe-école pour en savoir davantage.

Scannez le code QR pour en savoir plus sur les CIPR, ou visitez le site : bit.ly/services-de-soutien-aux-familles

